



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement **numéro 339-2012** «*Décrétant l'autorisation de réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau des 5^e, 6^e et 7^e rangs à la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare* » a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 28 novembre 2012.

Le règlement **numéro 339-2012** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des Municipalités/Villes ainsi qu'à la MRC de Joliette et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 29^e jour de novembre deux mille douze.

A handwritten signature in blue ink that reads "L. Laporte". The signature is fluid and cursive, written over a horizontal line.

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière